



• **Règlementation de la circulation le 07 août - Fête du schlittage**

L'association Les Hattatos organise la 48^{ème} édition de la Fête du schlittage et vieux métiers de la forêt. Aussi, le **dimanche 07 août 2022 de 9h00 à 20h00** :

- La circulation des véhicules automobiles et de tous véhicules à moteur sera interdite, dans le sens Haut du Tôt/Menaurupt/Route du Chana sur la VC 10 (route du Haut du Tôt), dans sa portion comprise entre l'intersection de la VC 16 (route du Col) et de la VC1 (route du Chana) à Menaurupt, jusqu'à l'embranchement avec la VC7 (route du Droit).

Cette portion de route demeurera réservée, dans la moitié de sa largeur, au stationnement des véhicules appartenant à l'organisation et aux spectateurs, prioritairement pour les personnes à mobilité réduite.

- La circulation se fera en sens unique :

- Route du Droit : sur toute la longueur, du carrefour de la route du Haut du Tôt jusqu'au chemin de la Hazelle
- Chemin des Alieux : dans le sens « Maison Pétin » vers la route du Col

- La circulation des véhicules automobiles et de tous véhicules à moteur sera autorisée sur la VC 1 (route du Chana), dans toute sa longueur, dans le sens Menaurupt - Rochesson mais interdite en sens inverse.

- La vitesse sera limitée à 30km/h dans la traversée du hameau de Menaurupt depuis le panneau « Menaurupt » de la route du Col (voie communale n°16) jusqu'à l'intersection avec la route du Haut du Tôt (voie communale n°10).

- Le stationnement sera interdit route du Col (voie communale n°16), côté numéros impairs du n°15 au n°19 et le stationnement sera réservé aux véhicules de l'organisation route du Col (voie communale n°16), côté numéros pairs du n°6 au n°8.

La signalisation correspondante sera mise en place, entretenue et surveillée par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation - Fête des plantes**

L'association ASF du Haut du Tôt organise son Marché aux plantes le 14 août. Aussi :

- **Du vendredi 12 août 2022 à 10h au lundi 15 août 2022 à 12h** : le stationnement sera interdit parking de l'Eglise.

- **Le dimanche 14 août 2022, de 7h à 20h** :

☞ La circulation des véhicules automobiles et de tout engin à moteur se fera en sens unique, à l'occasion du Marché aux plantes, sur les voies suivantes :

- Route du Mont Saint Etienne sur toute la longueur de la voie dans le sens carrefour du chemin de Blancfaing vers carrefour avec la route du Grisard
- Route du Grisard du carrefour avec la route du Mont Saint Etienne vers le carrefour avec la route du Haut du Tôt
- Route du Haut du Tôt du carrefour avec la route du Grisard vers le carrefour avec le chemin de Blancfaing

☞ Le stationnement sera également interdit sur les voies suivantes :

- Route du Haut du Tôt de la limite des communes entre Vagney et Sapois jusqu'au n°33B
- Route du Grisard dans sa totalité
- Route du Mont Saint Etienne, sauf emplacements réservés aux exposants

La signalisation correspondante sera mise en place, entretenue et surveillée par l'organisateur de la manifestation.

• **Demande d'urbanisme**

Voici le dernier acte d'urbanisme accordé par le Préfet des Vosges (l'arrêté est consultable sur le panneau d'affichage devant la mairie) :

- Permis de construire (changement destination d'une dépendance agricole en gîte) : M. GROSDMANGE Luc

Vous pouvez retrouver nos informations sur notre site internet : www.sapois.fr

- **Manque d'eau**

Face à l'absence de précipitation, alliée au vent, qui perdure, le manque d'eau se fait sentir un peu partout sur le territoire. Plusieurs messages de sensibilisation ont été publiés dans les précédents numéros de La lettre de Sapois mais la consommation d'eau ne baisse pas malgré les restrictions imposées par le Préfet des Vosges dans son arrêté sécheresse.

Le réservoir de Menaurupt continue de baisser et doit maintenant être réapprovisionné en eau chaque semaine.

La situation est préoccupante, aussi nous vous invitons une nouvelle fois, à limiter votre consommation d'eau afin d'éviter une pénurie d'eau potable.